

Mandat de Gestion établi conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et au décret 72-678 du 20 juillet 1972 Mandat enregistré sous le n°26777

Mandat établi entre les soussignés

La Financière Weissbach dénommée ici le "Mandataire" est une SAS créée en 2016 et présidée par Monsieur Pierre Weinling, titulaire de la carte professionnelle des placements financiers et de gestion, caution Banque de France. La Financière Weissbach est immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Colmar sous le numéro de Siret 823 511 811 000 23 avec un capital social de 3 525 000,00€.

Et,

Madame ou Monsieur :

Adresse :

Ou Société :

Né(e) le :

Téléphone :

à :

Mail :

Le présent Mandat donne, par les présentes, au mandataire le pouvoir en qualité de commissionnaire au sens des articles L. 132-1 et suivants du Code de commerce, et de l'article 256-V du Code général des impôts, qui l'accepte, afin de constituer un portefeuille de vins et champagnes sur la base de l'un des profils de portefeuilles ci-après afin d'acheter les vins et champagnes, les revendre, coordonner leur transport et le stockage des bouteilles en son nom et pour le compte du Mandant dans les termes et conditions fixés ci-après.

Profils de portefeuille

Offres	Découverte	Max	Prémium	Or	Vip
Investissement	1000€ à 5000€	5000€ à 15.000€	15.000€ à 30.000€	30.000€ à 50.000€	50.000€ à 250.000€
Durée de placement	3 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois
Plus-values* / mois	4% min / mois	6% min / mois	8% min / mois	10% min / mois	12% min / mois
Capital garanti	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assurance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Stockage	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Frais	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans
Retrait plus-values	30 jours	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois
Retrait du Capital	Sous 90 jours	Sous 60 jours	Sous 60 jours	Sous 60 jours	Sous 60 jours
Votre choix	☐	☐	☐	☐	☐

*Les plus-values sont garanties.

Options complémentaires

Questionnaire	Oui	Non
Souhaitez-vous gérer vous-même votre cave ?	☐	☐
Souhaitez-vous recevoir des informations sur nos ventes privées ?	☐	☐
Souhaitez-vous visiter notre cave ?	☐	☐
Souhaitez-vous participer à la route des vins ?	☐	☐
Souhaitez-vous acheter pour vous-même certains vins de notre cave ?	☐	☐
Souhaitez-vous participer à nos dégustations en salon privé ?	☐	☐

Ayants Droit

Veuillez remplir les champs ci-dessous concernant la personne à qui vous souhaiteriez léguer votre compte de cave en ligne sans frais et sans passer par un notaire en cas de décès.

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Nationalité :

Téléphone :

Email :

Lien de parenté :

Parrainage

Veuillez remplir les champs ci-dessous concernant la personne qui vous a parrainé.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Lien de parenté :

Conditions Générales de Services

Article 1 :

Le Mandat est soumis aux présentes conditions générales.

Article 2 :

Toute signature de l'une des deux parties ne l'engage que dans la mesure où l'autre partie a présenté son acceptation écrite dans un délai de sept jours francs.

Article 3 :

Les produits achetés sont logés dans une cave privatisée. La Financière WEISSBACH ne peut procéder à des achats sur un produit sans autorisation de la part du Mandant sauf conditions particulières.

Article 4 :

Les dates contractuelles d'achats de bouteilles figurent sur les factures se trouvant dans votre cave en ligne. Elles sont celles auxquelles la Financière WEISSBACH s'est engagée à mettre à disposition sur le site.

Article 5 :

La Financière WEISSBACH conserve la propriété des biens vendus ou achetés jusqu'au paiement effectif du lot. Le défaut de paiement d'une échéance concernant les lots de vins peut entraîner la revendication des dits biens. Ces dispositions ne font pas obstacle aux acquisitions du Mandant et des biens vendus.

Article 6 :

Les vins et champagnes objets du Mandat sont issus 100% AOC par la Financière WEISSBACH.

Article 7 :

Le prix des vins et champagnes est fixé pour toute la durée de la vente.

Article 8 :

Dans le cas où le Mandant ne respecterait pas la date de paiement prévu, la Financière WEISSBACH pourra exiger, facture à l'appui, le paiement dû qui sera exigible au terme du délais initialement prévus et devra être réglé dans son intégralité.

Article 9 :

La Financière WEISSBACH garantit totalement le capital investi par le Mandant durant toute la durée du placement.

Article 10 :

En cas de litige, les différentes parties seront soumises à la commission paritaire. En cas d'échec de la conciliation, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce et ce même en cas de recours en garantie ou de pluralité des défenseurs.

Article 11 :

Le retrait partiel ou total des plus-values (bénéfices) se fera sans frais tous les mois à la demande du Mandant.

Article 12 :

Le retrait partiel ou total du capital investi se fera sans frais à terme de l'offre souscrite.

Mandat de Gestion établi conformément à la loi°70-9 du 2 janvier 1970 et au décret 72-678 du 20 juillet 1972 Mandat enregistré sous le n°26777

Déclaration

Le Mandant déclare qu'il a pu obtenir toutes les informations utiles avant la signature des présentes.
Le présent Mandat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties.

Fait à

Le

Le Mandant
Signature

Le Mandataire
Signature



FINANCIERE WEISSBACH

2 RUE DE L'EUROPE,
68650 LAPOUTROIE
tel : 0377145536
SIRET (siège) : 823 511 811 00023
APE: 6420Z

Mention « Lu et Approuvé »

Avec la Financière Weissbach profitez :

- Un capital garanti à 100%
- Des rentabilités exceptionnelles
- Des gains sous 30 jours maximum
- Des conseillers à votre écoute
- Un produit d'exception qui ne décote pas
- Des partenaires reconnus
- Une entreprise française
- Une valeur refuge non imposable